



Rupture unilatérale & abusive d'un contrat de représentation

Par **Benabdellaziz**, le **30/09/2012** à **16:24**

Bonjour,
Je représente pour la Tunisie, une Société Française spécialisée dans les équipements de manutention dans les aéroports (Bagages - Frêt)
Nous avons réalisé des affaires assez importantes.
Mais début des années 2000, la Sté. a rompu - par lettre - unilatéralement et sans aucune raison; notre liaison et nos contacts. Elle collabore avec un autre représentant (soit disant bien placé auprès des hautes sphères de l'Ex_ Pouvoir) -net depuis notre rupture; elle n'a pû réaliser de nouvelles affaires.
Malgré mes lettres - fax - téléphones, elle refuse de me répondre et de me fixer sur les raisons de son revirement et son reniement.
Pourriez-vous m'indiquer: a) Puis-je constituer un Avocat, par intéressement et au pourcentage ? Car je veux apurer les comptes avec elle ; et demander des dommages et intérêts.
b) quel est le délai de prescription pour ce genre d'affaires?
En vous remerciant à l'avance, recevez mes sincères salutations.

Par **xavlaw**, le **11/10/2012** à **15:08**

Bonjour,
Idéalement, afin de pouvoir apprécier la suite à donner, il conviendrait d'examiner les termes exacts du contrat vous liant à la société en question.
Demeurant à votre disposition pour examiner plus avant la question,
Cordialement